

Réf.: SCBD/STTM/JM/JL/SGa/65788

12 décembre 2008

NOTIFICATION¹

Atelier d'experts sur les orientations scientifiques et techniques dans l'utilisation des systèmes de classification biogéographique et l'identification des zones marines, au-delà de la juridiction nationale, nécessitant une protection, Ottawa, Canada, 29 septembre - 2 octobre 2009

Madame / Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, avec l'appui financier des gouvernements du Canada et de l'Allemagne, le Secrétariat convoque un atelier d'experts sur les orientations scientifiques et techniques dans l'utilisation des systèmes de classification biogéographique et l'identification des zones marines, au-delà de la juridiction nationale, nécessitant une protection. L'atelier aura lieu à Ottawa, au Canada, du 29 septembre au 2 octobre 2009. Cet atelier a été demandé par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa neuvième réunion (décision IX/20, paragraphe 19).

À cet égard, je vous invite à désigner, dans les meilleurs délais **mais au plus tard le 31 mars 2009**, un expert qui peut participer à l'atelier. La sélection des experts sera fondée sur l'expertise et les expériences, en tenant compte de l'équilibre de la participation régionale et sectorielle ainsi que de l'équilibre entre les sexes, et elle se fera selon les critères suivants:

- Bonne connaissance des questions liées aux, et / ou expériences dans le développement et l'utilisation de critères scientifiques pour l'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique ayant besoin de protection, tel qu'ils ont été adoptés par la Conférence des Parties (décision IX/20, paragraphe 14) ;
- Bonne connaissance des questions liées aux, et / ou expériences dans le développement et l'utilisation de systèmes de classification biogéographique des océans mondiaux ouverts et des fonds marins, tel qu'indiqué par la Conférence des Parties (décision IX/20, paragraphe 6); et
- Bonne connaissance des questions liées aux, et / ou expériences dans la création et la gestion des aires protégées marines et côtières ainsi que la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité marine et côtière et le programme de travail sur les zones protégées.

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux Points focaux de la CDB, autres gouvernements et organisations pertinentes



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

Un projet d'ordre du jour provisoire est annexé à la présente notification pour votre référence. Les documents de la réunion seront transmis aux experts sélectionnés et affichés sur le site Web de la CDB en temps opportun. L'atelier se déroulera en anglais.

Les candidatures doivent être soumises au Secrétariat (secretariat@cbd.int ou fax +1-514-288-6588) accompagnées d'un curriculum vitae qui indique clairement les domaines de l'expertise et l'expérience du candidat.

Je vous remercie d'avance de votre coopération dans ce domaine et votre soutien continu aux travaux de la Convention.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du/de la président(e), adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen et synthèse des progrès sur l'identification des zones situées au-delà des juridictions nationales qui répondent aux critères scientifiques dans l'annexe I de la décision IX/20.
4. Examen et synthèse de l'expérience dans l'utilisation du système de classification biogéographique.
5. Développement de l'orientation scientifique et technique sur l'utilisation et le développement de systèmes de classification biogéographique, et orientations sur l'identification des zones marines au-delà de la juridiction nationale ayant besoin de protection.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.
